

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019

SUPPRESSION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL

Suite au départ en retraite d'un de nos agents, le conseil vote la suppression d'un poste d'adjoint technique principal.

ALSH TOUSSAINT 6-16 ANS

Le conseil vote l'extension aux deux semaines de vacances scolaires de l'Accueil de Loisirs de la Toussaint qui couvrira donc la période du 21 octobre au 31 octobre 2019.

Le conseil délibère également pour maintenir le tarif de l'an passé, soit pour les deux semaines :

- 32 €uros pour les familles non allocataires ;
- 20 €uros pour les familles allocataires CAF pour le premier enfant, 8 €uros à partir du deuxième enfant ;
- 10 €uros pour les familles allocataires ayant un quotient familial CAF inférieur à 600 € (sur présentation de justificatif) ;
- 6 €uros pour les familles inscrites au CCAS de Marpent ;
- Majoration de 50 % pour les non-résidents marpentois (enfants ne résidant pas sur la commune).

TARIFS REPAS DES ANCIENS

Madame Loire, adjointe aux fêtes, soumet au conseil, qui accepte, les tarifs du repas des anciens :

- Conjoint ou marpentois de moins de 64 ans : 15 € et Extérieurs : 30 €.

BAIL DU 52 RUE DE LA PLACE

Le maire confirme l'installation de la société « Mil'appétit » au local du 52 rue de la place pour lequel le conseil maintient le loyer à 200 €uros à partir du 15 octobre.

MODIFICATION DES STATUTS DU SEA

Suite à la prise de compétence électrification rurale de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, cette entité siègera au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes (SEA) à la place de ses communes membres, entraînant par conséquent une nouvelle répartition des sièges au sein de cet établissement.

La commune de Marpent étant adhérente au SEA, le conseil est appelé à se prononcer et approuve la modification proposée des statuts du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

ADHESION A RURACONNECT

Le maire explique que la commune dispose de locaux susceptibles d'accueillir ponctuellement des entreprises pour des réunions ou des séminaires et qu'il existe une plate-forme nationale et gratuite de réservation, mise en place par l'Association des Maires Ruraux de France.

Ce réseau permet aux communes de réaliser ponctuellement quelques recettes tout en faisant découvrir la commune et les environs.

Le conseil vote l'adhésion au réseau « Ruraconnect »

TARIFICATION DES SALLES POUR LOCATION VIA « RURACONNECT »

La tarification étant unique sur toute la France (3 € la demi-journée par place) et au vu des capacités d'accueil, Marpent peut proposer la salle du conseil (75 € la demi-journée), la médiathèque (90 € la demi-journée), la salle des fêtes et l'auditorium (600 € la demi-journée) et se procurer ainsi quelques recettes tout en drainant un public extérieur vers les commerces locaux.

Le conseil donne son accord pour cette proposition tarifaire.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CHAT LIT, CHAT DIT »

Madame Nicol explique que l'association « Chat lit, chat dit », portée par une dizaine de bénévoles, et intervenant depuis plusieurs années au Centre Social de Ferrière - la- Grande.

Il est proposé, à titre d'expérimentation quatre séances de « contes en musique » et une séance de « lecture à haute voix » dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Le conseil approuve le versement d'une subvention de 250 € à l'association.

DSIL ET DETR

Le conseil mandate le maire pour déposer auprès de l'Etat, au titre de 2020, le dossier de demande de la Dotation de Solidarité aux initiatives Locales et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité du groupe scolaire.